

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 juin 2026 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2026-06-284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 3.5. Remplacement - directeur général.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-285 ADOPTION CONSIGNATION. RÈGLEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DE LIEUX DE RETOUR DES CONTENANTS CONSIGNÉS DANS CERTAINS SECTEURS COMMERCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MERCIER.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 5 mai 2026;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement le 26 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2026-1058 autorisant l'implantation de lieux de retour des contenants consignés dans certains secteurs commerciaux sur le territoire de la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-286 POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE, DOSSIER 505-80-009498-239 DE LA COUR DU QUÉBEC.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- D'introduire un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec dans le dossier 505-80-009498-239 de la Cour du Québec;
- QUE ce Conseil mandate la société IMK s.e.n.c.r./LLP, et particulièrement Me Raphaël Lescop, afin de représenter la Ville dans ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-287 REPORT - SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT le calendrier des séances adopté;

CONSIDÉRANT les dispositions du 3e alinéa de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil reporte la séance ordinaire du **mardi 13 octobre 2026** au **mardi 20 octobre 2026**;
- QUE le greffier en donne avis public conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-288 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES AFIN D'INTERDIRE LE FAIT DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES.

- Je, Philippe Drolet, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le Règlement concernant les nuisances afin d'interdire le fait de nourrir les animaux sauvages sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Philippe Drolet, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2026-06-289 REMPLACEMENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL.

CONSIDÉRANT que le directeur général, monsieur René Chalifoux, sera en vacances du 3 au 8 juin 2026 inclusivement ainsi que les 17 et 18 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE le greffier, Me Denis Ferland, soit nommé directeur général par intérim, F-2, échelon 10, du 3 au 8 juin 2026 inclusivement, ainsi que les 17 et 18 juin 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 05.

2026-06-290 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité